

# **DOSSIER LICENCE – MAJEUR**

LE LICENCIÉ							
nent de la licence*	Mutation?	Création de	e la licence*				
	Prénom ·						
/							
Mail:@							
REGLEMENT DE LA LICENCE							
Chèque n°			€				
			€				
_			€				
eneque ii			€				
			€				
			€				
Autro	Coupons sport		€				
Aune.							
			€				
AUTORISAT	ION DROITS A	L'IMAGE					
<b>□ A</b> a a a		<del>-</del> \					
Acce	epte N'accepte	pas*					
r des documents pour	la promotion du clu	ib ou dans la presse loca	ale.				
		Signature du lic	encié				
	Précédée de la mention « lu et approuvé »						
	_						
	REGLEN  Chèque n°  Chèque n°  Chèque n°  Autre :  Autre :  Autre :	rent de la licence*	rent de la licence*				

## Rappel: Qu'est qu'une association?



Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association (Extrait du journal officiel du 2 juillet 1901)

« L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices. » (Article 1<sup>er</sup>)

#### **ARTICLE 1: Les licences**

- Tous les joueurs, quel que soit leur catégorie, devront être **obligatoirement licenciés** et **assurés** pour les entraînements et les matchs. Si ce n'est pas le cas le joueur se verra refuser l'accès aux entraînements et aux matchs
- Lors de la remise du dossier de licence, il doit être **complet accompagné du montant de la cotisation**. Possibilité de régler la cotisation en 3 fois maximum par chèque en indiquant le nom du licencié, les dates d'encaissement avant le 31/12/2023.

<u>Tous les licenciés mineurs</u> devront faire remplir et signer par leur responsable légal : la fiche d'inscription, les autorisation et le présent règlement intérieur. <u>Tous les licenciés majeurs</u> devront remplir et signer la fiche d'inscription, l'autorisation de droits à l'image et le présent règlement intérieur.

En cas d'arrêt d'un joueur en cours de saison, pour quelque motif que ce soit ne justifie en aucun cas le remboursement de la cotisation.

## ARTICLE 2 : Le club de l'ASG Gauchy Basket Ball s'engage à :

- Fournir les installations et le matériel nécessaire à la pratique des entraînements et des matchs : terrain, panneaux, ballons, sanitaires, vestiaires, douches sauf en cas de recommandations gouvernementales notamment lors d'une pandémie.
- Fournir lors des rencontres un maillot à l'effigie du club, voir un short
- Créer au minimum 1 équipe par catégorie d'âge ou de trouver une solution (surclassement, ...). Les équipes réserves (2,3, ...) seront créées uniquement si le nombre de joueurs le permet ou si une personne majeure s'engage à suivre et s'occuper de l'équipe.
- Prendre en cas de blessure du joueur toutes les mesures et dispositions nécessaires. D'informer au plus vite le représentant légal ou autre personne inscrite sur la fiche d'inscription afin de permettre une intervention médicale urgente dans les cas les plus graves.
- Assurer au mieux le planning des entraînements défini en début de saison. D'ajouter, inverser ou même d'annuler des entrainements pour diverses raisons : organisation interne, fermeture de gymnase, fermeture lors de pandémie ... en informant dans les meilleurs délais le licencié ou le responsable légal.
- Fournir un ou plusieurs entraineurs qui ont tout pouvoir décisionnel pour le contenu des séances d'entraînement, la composition des équipes et la stratégie de jeu mis en place tout en respectant l'axe de travail fixé par le responsable technique du club.
- Prendre en charge les sanctions financières qui sont de son fait comme gymnase fermé, entraîneurs absents, mauvais horaires, ...) en imputant cette charge au dirigeant ou entraineur tenu pour responsable.

## Article 3 : Le licencié s'engage à :

- Respecter le matériel qui lui est confié ainsi que les installations mises à sa disposition.
- Respecter lors des entraînements et rencontres ses entraîneurs, ses camarades, les officiels, les dirigeants et tous les spectateurs ou supporters présents.
- Avoir à chaque entraînement une tenue adaptée : short, tee-shirt, **baskets propres** ne servant qu'en intérieur, gourde ou bouteille d'eau avec le nom inscrit dessus.
- Avertir dans les meilleurs délais de son absence à un entraînement ou une rencontre (prévoir au minimum une semaine avant la rencontre sauf cas exceptionnels).
- Respecter les horaires et jours d'entraînement ainsi que les horaires de convocation aux matchs.
- Tout(e) joueur(se) convoqué(e) à une sélection départementale, régionale voir nationale doit répondre favorablement à cette convocation sous peine d'être suspendu (sauf excuse médicale)
- Ne pas venir aux entrainements ou aux rencontres avec des bijoux ou objets de valeurs. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration lors des entraînements ou des rencontres.
- Laisser les lieux propres à la fin de chaque entraînement ou match (des poubelles sont disponibles pour les bouteilles d'eau, les mouchoirs et autres)
- Tout comportement ne relevant pas de l'éthique sportive et mettant en cause une image négative du club entraînera une convocation devant la commission de discipline (possibilité d'avertissement, suspension d'entraînement ou compétition, interdiction de gymnase, ...)
- Les entraîneurs constatant des écarts de comportement de la part d'un joueur, écarts qui gênent le bon déroulement des entraînements et des rencontres, peut être amené à prendre des sanctions légères pouvant aller jusqu'à la suspension d'un joueur.
- Tout match perdu par forfait par manque de joueur(s) qui n'aurait pas prévenu leur entraîneur en temps et en heure peut entraîner le paiement des frais occasionnés par le ou les joueur(s) concerné(s).
- En cas de faute technique ou disqualifiante, le joueur devra <u>régler l'amende infligée</u> par les instances fédérales.
- Tout joueur qui se verra infliger un rapport suite à des incidents, à des fautes techniques et /ou disqualifiante sera suspendu par le club et devra régler le montant TOTAL des frais et amendes imposés par les instances fédérales
- Toute tenue non rendue en fin de saison sera facturée au joueur et toute dégradation aux installations sera facturée au fautif.
- Tous les joueurs devront effectuer soit des tables de marque ou arbitrage jeune. En cas de non présence, le joueur pourra être suspendu de rencontre et/ou d'entrainement.

La signature de la licence vaut acceptation du présent règlement.

Fait à :	le	
Signature du licencié ou du responsa	ıble légal pour les mineurs	
Précédée de la mention « Lu et ap	prouvée »	

## Documents à fournir en

## **1 SEULE FOIS**

- · Les documents à remplir : fiche inscription signée, règlement intérieur signé, autorisation signée
- · Le règlement de la cotisation de la licence :

Moyens de règlement acceptés :

✓ Chèque à l'ordre de l'ASG Gauchy

(Merci d'indiquer le nom du licencié et la date de dépôt désirée derrière le ou les chèque(s))

- ✓ Coupons sport
- ✓ Chèques ANCV
- ✓ Espèces

Possibilité de régler en plusieurs fois en chèque uniquement (3 fois maximum)

## · L'assurance

La responsabilité civile est incluse dans la demande de licence, elle est obligatoire.

Vous pouvez souscrire une formule individuelle Accident :

**A**: 2.17€ **B**: 6.27€ (avec indemnités journalières) **C**: A ou B + 0.36€

Chaque licencié recevra par mail un lien de la part de la FFBB (envoi@ffbb.com) pour renouveler ou créer sa licence.

Il faudra que chaque licencié <u>active sa préinscription</u>. (Vérifier dans les spam ou courriers indésirables).

Il devra y insérer une photo <u>de face</u> (**buste visage uniquement pas de casquette ou autre**) pour les plus de 16 ans, la carte d'identité devra être jointe obligatoirement dans l'espace personnel.

# **IMPORTANT:**

## Merci de faire si besoin le certificat médical sur l'imprimé FFBB et de le conserver

## TARIFS LICENCES 2023 - 2024

CATEGORIES	1 PRIX LICENCE SAISON	2 DU 15/06/23 au 15/07/2023	3 MUTATION
<b>Seniors</b> A partir de 2003	158€00	110€50	65€00
U20 – U19 –U18 (2004 2005 2006)	158€00	110€50	65€00
U17 – U16 (2007 – 2008)	143€00	100€00	65€00
U15 – U14 (2009 – 2010)	143€00	100€00	65€00
U13 – U12 (2011– 2012)	143€00	100€00	GRATUIT
<b>U11 – U10</b> (2013 – 2014)	133€00	93€50	GRATUIT
<b>U09 – U08</b> (2015 – 2016)	133€00	93€50	GRATUIT
U7 (2017 – 2018)	118€00	82€50	GRATUIT
MICRO BASKET (2019 – 2020 - 2021)	73€00	51€50	GRATUIT
DIRIGEANT	88€00	61€50	

- 1. Prix de la licence pour la saison sportive 2023 -2024
- 2. Moins 30%: Réduction valable pour le renouvellement ou la création de licence entre le 15/06 et le 15/07/2023
- 3. Prix d'une mutation pour un joueur désirant changer de club

# Réduction famille du même foyer fiscal.

Applicable uniquement si les dépôts des dossiers se font à la même date :

- 5% pour 2 membres, - 10% pour 3 membres, - 20% pour 4 membres ou plus